

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2743

présenté par  
M. Moreau

à l'amendement n° 432 (Rect) de M. Vialay

-----

**ARTICLE 11 TER**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Le présent alinéa n'est pas applicable aux services situés sur le territoire de communes non desservies par l'eau potable, dont la liste est fixée par arrêté du représentant de l'État dans le département. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.